

## Le service social

### des Instituts St-Luc peut t'aider !

Mis en place suite à la réforme de l'enseignement artistique, le service social est subsidié par la Fédération Wallonie Bruxelles et à pour objectif principal d'aider les étudiants que leurs problèmes soient d'ordre social, financier, administratif, psychologique ou pratique.

**N'hésite donc pas à prendre contact avec nous !**  
**Info sur les valves étudiants du site de ton école ou**  
[servicesocial@stluc-bruxelles.be](mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be)

#### 1. Le service social, c'est qui ?

##### > Les personnes de références :

Thérèse Groulard		Caroline Wezel		Béatrice Dispaux	
La coordinatrice		L'assistante sociale		La psychologue	
C'est elle qui est derrière l'adresse mail ou le numéro de téléphone, elle coordonne l'ensemble des tâches nécessaires au bon déroulement du service. Elle vous informe sur les aides disponibles en interne.		Elle vous écoute, vous informe et vous guide dans vos démarches sociales et administratives.		Elle offre un espace/temps d'accueil et d'exploration pour toutes difficultés ou questions en lien avec la santé mentale. Si nécessaire, elle accompagne la réorientation vers une structure adaptée.	
<a href="mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be">servicesocial@stluc-bruxelles.be</a> 02/541 17 78 lundi et jeudi		<a href="mailto:c.wezel@stluc-esa-bxl.org">c.wezel@stluc-esa-bxl.org</a>		<a href="mailto:psy@stluc-esa-bxl.org">psy@stluc-esa-bxl.org</a>	
Disponible les lundis et jeudis sur rendez-vous : <a href="https://calendly.com/servicesocialstlucbxl/rdv-service-social">https://calendly.com/servicesocialstlucbxl/rdv-service-social</a>		Disponible les vendredis sur rendez-vous <a href="https://calendly.com/caroline-wezel-service-social">https://calendly.com/caroline-wezel-service-social</a>		Disponible sur rendez-vous : <a href="https://calendly.com/psy-erg-esa-stluc/">https://calendly.com/psy-erg-esa-stluc/</a>	

##### > Et les 2 Conseils sociaux :

<b>Pour les services Centraux</b> Lorenzo Spangaro, président des Conseils, <a href="mailto:economatstluc@gmail.com">economatstluc@gmail.com</a> Jean-Paul Verleyen, administrateur délégué des Instituts St-Luc	
<u>Et à l'ESA St-Luc</u>	<u>Et à l'erg</u>
Leenaerts Danielle, direction De Lepeleire Raffaella, personnel administratif * Hortegat Paul, enseignant * Lepinois Philippe, enseignant * Dujardin Cécile, décret inclusif Et 5 représentants du Conseil des étudiants de St-Luc (CESL), <a href="mailto:cesl.bxl@gmail.com">cesl.bxl@gmail.com</a>	Rassel Laurence, direction Leclercq Danièle, enseignante * Feyereisen Marie, enseignante * Ledoux Maryline, décret inclusif Et 4 représentants du Conseil des étudiants de l'erg, <a href="mailto:cde@erg.be">cde@erg.be</a>

\* Ces membres des Conseils traiteront aussi les dossiers de demande d'aide sociale.

## 2. Que puis-je recevoir comme aide ?

> **Une aide pour tes démarches ou une orientation vers les structures extérieures** : CPAS, Entraide française, AISE, Infor jeunes, job, logement...

> **Une aide psychologique de première ligne**

> **Une aide financière**

Suite à la crise sanitaire des 2 dernières années scolaires et à l'augmentation importante du nombre de dossier, nous avons revus les aides en fonction des budgets respectifs de chaque école et d'une simplification des procédures et des paiements. Si tu étais déjà au service social l'année passée, il va y avoir du changement 😊

Les aides ne sont pas reconductibles d'une année à l'autre.

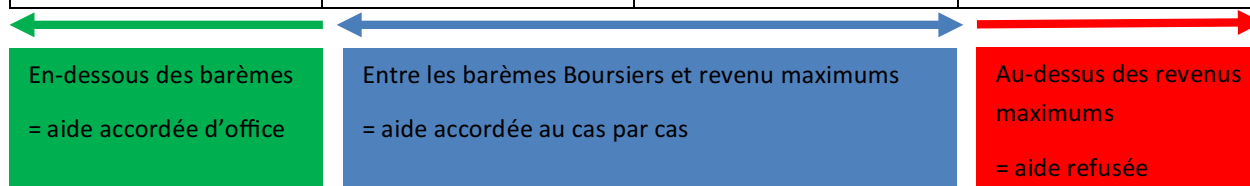
Type d'aide	Description	Montant
Droits d'inscription (DI)	Intervention pour payer les DI. Cette aide n'interviendra pas sur la partie des Droits d'Inscription Spécifiques (DIS). INFO : - Un étalement de paiement (payer directement x€/mois sur le compte de l'école) peut être fait sans aucune demande préalable entre le mois de septembre et le 31 janvier 2022 - En cas de problème de paiement, le service social peut proposer, un prêt avec étalement de paiement entre février et juin. - Pour les étudiants ayant fait une demande d'allocations d'étude à la Fédération Wallonie-Bruxelles, une dispense de paiement peut être demandée (Modalités voir site internet de l'école).	100% des DI
Fournitures artistiques	Un montant mensuel est mis à disposition de l'étudiant pour ses achats à la Procure de Saint-Luc (rue d'Irlande 57). Les montants sont accordés en deux tranches non cumulables : à partir du mois où l'aide est attribuée jusqu'au 25 janvier et 26 janvier au 25 juin. Des commandes ou commandes groupées de matériel sont possibles, se renseigner directement à la Procure.	40€/mois
Intervention financière	Montant alloué en une ou plusieurs fois sur l'année regroupant des aides comme l'aide loyer, l'aide impression et l'aide fournitures artistiques hors Procure.	variable
Aides exceptionnelles	Comme par exemple : Aide numérique pour l'achat d'ordinateur, aide pour des soins de santé, aide psychologique, aide loyer d'urgence, aide mobilité pour les plus de 25 ans... Ces aides seront traitées au cas par cas en fonction des demandes.	variable
Aide alimentaire pour tous les étudiants	En partenariat avec l'ASEB-Association pour la solidarité étudiante en Belgique, cette aide est accessible à tous les étudiants. Pour 4€ par semaine, vous pouvez accéder à un panier de +/- 40€ de fruits et légumes frais, de produits de première nécessité et/ou d'invendus. Information et inscription : <a href="https://www.facebook.com/AsebBruxelles">https://www.facebook.com/AsebBruxelles</a>	
Job étudiant Interne	Inscription sur le liste des potentiels jobistes au sein des Instituts : BAIU-bibliothèque, service technique, secrétariat, cellules impressions, Procure... 2 appels à candidature auront lieu mi-septembre et début janvier. Cette aide est accordée pour maximum 2 contrats de +/-60h par étudiant.	12€/h
Aide voyage	Aide accordée d'office en cas d'acceptation du dossier. Uniquement pour les voyages avec nuitée(s). Montant calculé uniquement sur la partie demandée par l'école. Les demandes sont à introduire avant le paiement de l'acompte directement auprès de Thérèse Groulard ( <a href="mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be">servicesocial@stluc-bruxelles.be</a> )	50% et maximum 250€/voyage
Tickets Culture Article 27	Ces tickets permettent aux étudiants d'accéder à l'espace culturel bruxellois et wallon (théâtre, cinéma, concerts, danse, musées, expositions) au tarif unique d'1,25 € (infos : <a href="https://article27.be/">https://article27.be/</a> ). Possibilité d'en recevoir maximum 2 par mois en fonction des disponibilités. A venir chercher à la Procure (57 rue d'Irlande).	

### 3. Quelles sont les conditions pour recevoir une aide financière?

- Être en règle d'inscription.
- Satisfaire aux obligations scolaires :
  - en fréquentant régulièrement les cours théoriques et pratiques
  - en présentant tous ses examens, sauf cas de force majeure
- Les revenus du ménage ou de l'étudiant isolé doivent se situer dans les barèmes ci-dessous.

Barèmes 2021-2023 (sous réserve d'une modification possible en début d'année académique)

Nbre Personne à charge (voir AER)	Etudiants boursiers FWB	Etudiants condit° modeste FWB ( ! 2020-2021)	Revenus Maximum
0 (étudiant isolé)	22.502,80€	26.020,52€	32.502,80€
1	29.452,41€	32.884,90€	39.452,41€
2	35.917,75€	39.322,64€	45.917,75€
3	41.972,83€	45.326,78€	51.972,83€
4	47.597,65€	50.904,29€	57.597,65€
5	53.222,47€	56.481,80€	63.222,47€
par pers. suppl.	+ 5.624,82€	+ 5.624,82€	+ 5.624,82€



!! Si tu n'es pas dans les barèmes et qu'il y a un changement de situation financière récent !!

Remets ta demande d'aide, tous les dossiers seront étudiés  
et les aides seront accordées au cas par cas.

#### En cas de changement de situation après l'accord d'une aide

>> **Prévient immédiatement le service social**

- Abandon en cours d'année = les aides seront immédiatement arrêtées. Une restitution de l'aide accordée pourrait être demandée par le service social.
- Augmentation OU diminution des revenus pris en compte = le service social procédera soit à un arrêt, soit à une modification ou soit demandera une restitution partielle ou totale des aides accordées.

En cas d'abus, un remboursement des aides accordées sera exigé.

#### Un problème en cours d'année ?

>> **Prévient immédiatement le service social**

Une révision de ton dossier peut avoir lieu pendant l'année et une aide exceptionnelle supplémentaire peut être accordée.

#### 4. Comment introduire une demande d'aide sociale ?

**ATTENTION** Nouvelle procédure !



<b>1. Remplir le formulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- disponible sur les valves étudiantes sur le site de ton école</li><li>- remplis directement dans le fichier et enregistre-le en fichier word compatible. Soit le plus précis et complet possible.</li><li>- rassemble tous les documents à joindre au formulaire. S'ils ne sont pas numériques, scanne-les ou fais-en des photos de bonne qualité (scanners disponibles à la Printbox ou au PrintLab)</li></ul>
<b>2. L'envoyer avec ses annexes à <a href="mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be">servicesocial@stluc-bruxelles.be</a></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- renomme tes fichiers en y ajoutant ton nom et le type de fichier : exple :MONNOM-formulaire, MONNOM-Avertissement...</li><li>envoie tous les fichiers par mail à <a href="mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be">servicesocial@stluc-bruxelles.be</a></li><li>- si les fichiers sont trop lourds, emploie wettransfer : <a href="https://wettransfer.com/">https://wettransfer.com/</a> c'est gratuit.</li><li>- s'il te manque des documents, merci d'indiquer dans le mail pourquoi ils sont manquants. Et renvoie-le par mail, dès que possible.</li></ul>
Le service social vérifiera que ton dossier est complet et l'attribuera à un membre des Conseils. Il t'enverra un mail d'accusé de réception avec les consignes pour l'entretien obligatoire. Vérifie tes spams régulièrement ! Prends contact avec ton référent pour obtenir un rendez-vous. Ton référent prendra connaissance de ton dossier avant le rendez-vous.	
<b>3. Se présenter à l'entretien</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- En fonction des consignes données et de ton référent, présente-toi à l'entretien à l'heure et au lieu donné. Sans cet entretien, le dossier ne sera pas acté.</li></ul>
Ton référent analysera ta situation et présentera ton dossier : > en conseil social restreint si tu es en-dessous ou entre les barèmes – délai 10 à 15 jours. > en Conseil social si tu es au-dessus des barèmes ou s'il y a des changements récents dans tes revenus – délai 4 à 6 semaines.	
La décision du conseil te sera envoyée par mail avec l'explicatif dans la semaine de décision.	

#### Des questions, des doutes, besoin d'aide pour remplir le dossier ?

Prends contact avec le service social :

- > par téléphone 02/541 17 78 lundi et jeudi
- > ou par mail [servicesocial@stluc-bruxelles.be](mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be)
- > via ton référent

#### Des documents supplémentaires à remettre ?

Envoie-les par mail uniquement : [servicesocial@stluc-bruxelles.be](mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be)

#### 5. Protection de la vie privée

Pour répondre au RGPD, le service social est très attentif aux données à caractère privé des étudiants ayant remis un formulaire de demande d'aide. Seuls la coordinatrice du service social, l'assistante sociale et le membre du Conseil qui a reçu le dossier pourront en prendre connaissance pour la bonne organisation du service. Seul l'étudiant majeur sera notre interlocuteur et aucune donnée ne sera transmise aux parents sans l'autorisation de l'étudiant.

## 6. Aide aux Etudiants à Besoins Spécifiques – Décret Inclusif FWB

L'enseignement inclusif en FWB met dorénavant en œuvre des dispositifs permettant de réduire les barrières matérielles, pédagogiques, sociales, culturelles et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études supérieures.

Le décret prévoit que 5% des budgets des conseils sociaux soient affectés à la facilitation de la poursuite des études des étudiants porteurs d'un handicap ou présentant des difficultés spécifiques (troubles de l'apprentissage, etc...).

L'étudiant bénéficiaire doit présenter un handicap, un trouble spécifique d'apprentissage ou une maladie invalidante qui peut faire obstacle à sa pleine participation à la vie académique. Pour en bénéficier, l'étudiant doit introduire une demande, accompagnée d'un rapport médical, auprès des services d'accompagnement mis en place au sein de chaque institut.

Personnes de contact :

À l'ESA: Cécile Dujardin - [c.dujardin@stluc-esa-bxl.org](mailto:c.dujardin@stluc-esa-bxl.org)

À l'erg: Maryline Ledoux - [maryline.ledoux@erg.be](mailto:maryline.ledoux@erg.be)

## 7. Les conseils étudiants - CE

Chaque école a son Conseil Etudiant, il est élu parmi les étudiants et te représente dans diverses instances comme le Conseil pédagogique et le Conseil social.

Tu peux donc prendre contact avec lui pour poser tes questions, faire des demandes aux instances, remonter des infos, des idées, proposer des activités que le Conseil étudiant pourrait mettre en place...

Chaque année, le CE cherche des forces vives pour faire tourner ce groupe hyper important dans la vie de ton école. N'hésite pas à t'investir et à rentrer dans ce Conseil ! Ce sera une expérience très enrichissante ;-)

CE ESA St-Luc : [cesl.bxl@gmail.com](mailto:cesl.bxl@gmail.com)

CE erg : [cde@erg.be](mailto:cde@erg.be)

**Retrouve les aides extérieures à l'école dans la 2e Brochure Besoin d'aide disponible sur les valves étudiantes du site internet de ton école !**

### Faire ses achats à la procure ?

### Un geste solidaire :-)

La procure permet aux élèves des différents Instituts d'acquérir toute l'année, à un prix concurrentiel, la plupart des fournitures scolaires et artistiques dont ils ont besoin tout au long de leurs études. Les bénéfices sont entièrement affectés au service social des Instituts St-Luc non finançables dont le Secondaire et l'Ecole de Promotion sociale.



@procurestlucbxl



procure\_stlucbxl

Suis nous sur les réseaux pour être mis au courant des dernières nouveautés, des horaires ou des promos !